

# PAN AFRICAN

MAGAZINE



**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
AFRICAIN DES MEDIAS ET LE  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
PANAFRICAIN DES DROITS DE  
L'HOMME CONDAMNENT AMNESTY  
INTERNATIONAL POUR DES  
DÉCLARATIONS MENSONGÈRES ET  
SANS ENQUÊTES SUR LE BURUNDI.**

Cela faisait un moment qu'Amnesty International avait oublié de toujours chasser les poux dans les cheveux des Burundais. La hache de guerre est déterrée ; les vieux démons de ses fournisseurs d'informations fallacieuses refassent surface. En effet, dans un rapport manifestement issu d'une enquête de chambre et que même un esprit aux capacités analytiques en-dessous de la moyenne peut trouver aussi fantaisiste que fallacieux, l'ONG vient de tout faire pour vendre l'image de marque du Gouvernement du Burundi au moins-disant : **« Les actes d'intimidation et de harcèlement, les arrestations, les placements en détention et les procès iniques visant les défenseur·e·s des droits humains, les militant·e·s, les journalistes et les membres de l'opposition n'ont pas diminué »**, lit-on dès le tout premier contact avec ce document, comme pour assassiner déjà dans l'esprit du lecteur l'image de marque du Régime de Son Excellence Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE, le Président de la République du Burundi.

Je contrattaquerai cet assaut sur trois fronts :

Je ferai d'abord mes considérations sur la période que couvrent les faits sur lesquels se fonde le narratif de ce rapport. Je sonderai, ensuite, le degré de pertinence des crimes attribués directement au régime de Son Excellence Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE. J'interrogerai, enfin, ce rapport par rapport à la méthodologie à laquelle ont fait appel ses auteurs.

## **1. Du contexte temporaire des faits : ou la question de la périodicité du Rapport**

L'ONG ouvre et fait cheminer son argumentaire plus que pamphlétaire sur les crimes datant de depuis 10 ans :

**« Depuis dix ans, une répression menée par les autorités burundaises a réduit à peau de chagrin la Société civile du pays, autrefois dynamique ».**

Ouais ! Depuis dix ans, et on colle cela sur le dos du régime de Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE ! On aurait pu croire que ce rétro-raisonnement n'était qu'une façon d'introduire, donc juste un petit tour d'esprit pour nous expliciter le présent et que donc, dans la suite, l'essentiel des faits sur lesquels se fonde l'argumentaire du

fameux Rapport couvrirait, au plus, les seules quatre années du régime de son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE.

En ben non ! Dans d'autres chapitre du chef-d'œuvre de Rapport, on continue à sasser et ressasser les évènements antérieurs au régime de Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE.

C'est, par exemple, l'emprisonnement du chauffeur et des journalistes d'Iwacu Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana et TERENCE MPOZENZI ». Que vient faire cette histoire dans un Rapport de 2024 ? Et dire que toutes ces personnes ont été libérées depuis le 24 décembre 2020, à la suite d'une grâce présidentielle de celui-là même que le Rapport cloue au pilori !

Cette façon de fonder le Rapport sur des faits datant de dix ans pose déjà le problème de sa périodicité ! Est-ce, en effet, un rapport quinquennal ? Décennal ?

En fin de compte, il n'est pas besoin d'être fin spécialiste de la sémiotique ou de la sociocritique pour comprendre la logique argumentative des auteurs de ce texte farci de calom-



nies gratuites : en mal de faits consistants de crimes durant les quatre années de pouvoir de Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, il fallait, bon an mal, produire quand même un rapport assassin. Et pour y parvenir, comme les faits pour suffisamment noircir ce rapport étaient introuvables dans la période couvrant son régime, il fallait les piocher dans le passé et tout faire pour établir, y compris mécaniquement, une connexion de cause à effet entre, par exemple, 2015 et 2024.

Bref, l'ONG a produit un rapport calomnieux parce qu'il fallait produire un rapport calomnieux, c'est tout ! Un travail de remplissage quoi ! Il fallait trouver des

pages sales, à tout prix. Et il n'aurait plus en être autrement, pour qui veut salir. En effet, oui, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE n'est pas un ange. Mais il faut être expert en calomnie et en fabulations pour trouver des crimes dignes d'un rapport condamnatore à coller sur le dos de son régime ! Il a fallu plonger dans les eaux troubles d'un passé révolu, donc de loin antérieur à son mandat, pour déterminer les blessures, certes regrettables, mais dont les cicatrices sont même déjà fermées, si bien que quiconque les ressuscite fait montre moins d'humanisme que de cynisme ! Oui, ce Rapport n'est pas seulement mensonger, il fait montre d'un cynisme

abject. Quel intérêt aurait-on, en effet, à tourner le couteau dans les plaies déjà cicatrisées si ce n'est le plaisir de faire du mal et d'en jouir, et d'en être fier, et, le cas échéant, d'en être rémunéré, récompensé ?

Remarquons que ce rapport sort peu après que, pour la première fois depuis son adhésion à l'ONU, le Burundi ait été élu à l'unanimité par les 193 Etats membres des Nations Unies à la Présidence de la 3e Commission pour la 79ème Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies ! Rendons-nous compte aussi que cette élection se trouve être, à qui sait entendre, voir et dire la vérité, la récompense manifeste pour les

efforts de Son Excellence Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE en matière des droits de l'homme, pour son rôle au Conseil des Droits de l'Homme, pour son engagement de Commandant de la Jeunesse africaine etc. Notons, enfin et à toutes fins utiles, que la 3ème Commission de la Session des Nations Unies traite, entre autres, des questions des Droits de l'Homme, des droits politiques, socioéconomiques, culturelles, celles liées à la promotion et à la protection des femmes et des enfants, etc...

Ainsi, au moment où tous les projecteurs des 193 Etats membres des Nations Unies braqués sur le Burundi ne voient qu'un pays stable, paisible, respectueux des droits de la personne humaine, des droits politiques, de l'enfant et de la femme, un peuple unifié, réconcilié et en plein labour pour son développement ; au moment où son Excellence le Président de la République vient de poser un geste on ne peut plus louable en matière de fonctions régaliennes en libérant, par grâce présidentielle, la journaliste Floriane Irangabiye ; au moment où la concernée elle-même ne parvient pas à trouver les

mots suffisamment justes pour rendre grâce à Son Excellence..., eh bien, c'est ce moment même ; c'est ce contexte d'un Burundi cité comme meilleur exemple dans le concert des nations qu'Amnesty International a choisi pour enfoncer le peuple burundais !

Oui, l'ONG a aligné d'autres faits, qu'il appelle **« cas individuels »**. Jaugeons ensemble la profondeur de leur pertinence.

## **2. De la pertinence des cas actuels : hyperbolisme des non-cas, des cas isolés ou normaux**

Alerter le monde entier pour dire que le régime de Gitega est criminel parce que dans ses tribunaux ou prisons il y a des gens, c'est carrément rater une bonne occasion de dire autre chose sur le Burundi. Et entre autres, c'est rater une bonne occasion de faire remarquer au monde entier que depuis que Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE est au pouvoir, les choses se sont nettement embellies. Faites une statistique sémiotique des discours qui se développent actuellement sur le Burundi dans le monde entier ; vous ne

trouverez nulle part des concepts comme **« exactions extrajudiciaires »**, **« enlèvements »**, **« tortures »**. Même dans ce Rapport de chambre ; oui **« de chambre »** et je pèse mes mots ; c'est Amnesty International même qui l'assume ; je le montrerai tantôt ; eh bien même dans son Rapport, Amnesty International n'évoque pas ces concepts. On parle d'arrestations, d'emprisonnements, et ce sans épithètes de type **« arbitraires »**, **« injustes »**, **« abusifs »** .... Mais attendez ! Y a-t-il un pays au monde où il n'y a pas d'arrestations ? D'emprisonnements ?

Dans le chapitre intitulé **« cas individuels »**, Amnesty nous parle de cas de deux défenseurs des droits de l'homme et de quatre journalistes » qui ont été emprisonnés ! Et il ne les nomme pas ! Ça veut dire ce que ça veut dire, c'est-à-dire rien ! Et encore une fois, ces faits se situent bien avant le mandat de Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE. Les mêmes rapporteurs nous disent que Son Excellence NDAYISHIMIYE les a libérés. Ils continuent en évoquant **« cinq autres défenseur·e-s des droits humains arrêtés en fé-**

**vrier 2023** », et encore une fois, sans les nommer s'il vous plaît !

Comment une Organisation aussi sérieuse qu'Amnesty International peut tirer la sonnette d'alarme sur des cas de personnes appréhendées mais déjà libérées, ou alors pour d'autres qu'elle préfère laisser comme ça dans l'anonymat ? Mais ces gens d'Amnesty International n'ont-ils plus rien d'autre à faire ? Et puis voyez-vous, pour ces cas susmentionnés, on nous dit que ce sont **« des personnes jugées et condamnées pour rébellion »**.

Loin de moi le nivellement par le bas ; on veut ressembler aux autres dans le meilleur. Mais avant d'alerter le monde entier pour **« cas graves d'arrestations »** et ce pour un seul ou deux cas d'arrestation ou d'emprisonnement, l'ONG devrait d'abord se demander s'il y a un pays au monde où les cas de soupçons de crimes de rébellion qu'elle nous présente et par lesquels elle veut soulever et faire trembler toutes les planètes sont ovationnés !

Oui, des titres terrifiants ! Je suis tombé des nues quand j'ai lu le texte que

coiffait le sous-titre titre **« Nouvelle vague de répressions »**.

Toujours est-il que même un seul ou deux cas de vague de répressions, si d'abord le syntagme nominal **« vague de répressions »** peut avoir un sens quand il s'agit d'un ou de deux cas ; eh bien, toujours est-il que même un seul ou deux cas de répression sont suffisants pour angoisser l'humanité. Mais en tout cas, à la lecture de ce sous-titre tonitruant **« Nouvelle vague de répressions »**, je m'attendais à des arrestations à la stalinienne ! Quel hyperbolisme ! Quel gonflement des faits !

Voilà que dans tout le texte qui sous-tend ce titre si alarmant, si tragique, on ne lit que deux cas, lesquels rentrent même dans le cadre de la juridiction régulière. En effet, dans le texte que coiffe ce titre plus que terrorisant, on ne nous présente que l'arrestation de Tony Germain Nkina et de l'Honorable Bacinoni déjà en liberté depuis octobre 2021 ! »

Donc pour Amnesty International, deux personnes qui ont été emprisonnées et dont l'une a été libérées depuis plus de 3 ans, c'est

une **« nouvelle vague de répressions »** ! Mais pourquoi certaines gens aiment se décrédibiliser ? Après c'est pour nous en vouloir quand nous disons que nous ne voulons plus d'eux chez nous !

Oui, c'est vrai, le rapport parle des crimes commis sous le régime de son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE. J'ai dit que son régime n'est pas un paradis, je maintiens. Sinon, l'idéal pour toute communauté humaine est de faire en sorte qu'il y ait zéro crime ! Hélas, on ne peut imaginer une société où il y a zéro crime, raison pour laquelle tous les peuples ont, à un certain moment de leur cheminement civilisateur, mis en place des instruments et des mécanismes de prévention et de règlement des conflits ainsi que des mesures punitives ou dissuasives pour ceux qui en seraient auteurs ou promoteurs.

Le rapport revient sur l'arrestation de **« cinq défenseur-e-s des droits humains »** en février 2023. Effectivement, cinq personnes en partance pour l'Ouganda ont été appréhendées. Mais peu après, elles ont recouvré leur liberté ! Et puis, est-ce un crime d'Etat que d'interroger des gens soupçonnés

d'être de mèche avec des auteurs de troubles ?

Il en va de même pour les **« 24 personnes arrêtées à Gitega, accusées d'actes d'homosexualité »**. D'abord, peu après, elles ont été reconnues non coupables et mises en liberté. Et puis, si l'article 590 du Code pénal burundais condamne l'homosexualité et que des personnes sont interpellées dans l'esprit et la lettre de cette disposition, en quoi cela peut être un casus belli ?

Bref, je crois que le régime de Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a commis le péché de ne pas être un paradis terrestre !

Interrogeons-nous, enfin, sur la méthodologie de recherche de notre ONG.

### **3. Un Rapport qui pose un sérieux problème de crédibilité, vu sa méthodologique.**

On aime à dire que la fin justifie les moyens. Dans le cas de ce fameux Rapport, il vaut mieux dire que la fin juge les moyens. En effet, dans tout travail de recherche où on doit travailler sur un corpus (ou un échantillon c'est selon les domaines de la re-

cherche), il faut présenter la méthode. Et non pas seulement celle avec laquelle on a exploité les données, mais aussi celle utilisée pour leur quête.

Comme présentation de la méthodologie qui a prévalu pour la production de son Rapport, Amnesty International nous dit :

**« Cette synthèse s'appuie sur des informations recueillies dans le cadre d'échanges réguliers par voie électronique et à l'occasion de 30 entretiens menés à distance avec des personnes proches des cas mentionnés »**. C'est moi qui souligne et c'est terrible ce que j'ai souligné, Quand j'ai lu cela, j'ai d'abord commencé à remettre en doute l'authenticité de la source de ce Rapport ! Donc, alarmer l'opinion sur des crimes déjà jugés et oubliés ne suffisait pas à rendre le Rapport inopportun, mais les rapporteurs devraient aussi nous informer qu'ils ont fondé leur narratif sur des **« échanges en ligne »**, ou sur des infos piochées dans les **« organes de presse »** ou alors auprès **« des personnes proches des victimes » (et non auprès des témoins neutres !)**, etc. Mais on se fout du peuple burundais à la fin !

Est-il besoin d'être spécialiste en critique historique pour comprendre qu'on ne peut faire foi à un rapport d'enquête criminalistique produit sur base des faits colportés seulement de bouche à oreilles, donc des on-dit ? Et comme quoi la fin juge les moyens, lisez tout le Rapport ; je vous défie de nous montrer le nom d'une seule personne des médias ou de la défense des droits de l'homme sous les verrous aujourd'hui ou même égratignée !

En un mot comme en cent, c'est trop facile de se réveiller un bon matin pour sauter sur les claviers et, sur base des on-dit, rédiger des rapports qui condamnent un Gouvernement pour des crimes dont les victimes même n'ont plus la mémoire ! Evidemment, moi, après avoir lu le Rapport, je ne me suis pas attardé trop sur son contenu ; il n'en avait pas ; je me suis surtout interrogé sur les motivations de ses auteurs ! Oui, des titres qui traumatisent déjà, rien qu'à les lire ! Et au finish, c'est toute la montagne qui accouche d'une souris chétive ! A qui profitent ces menteries, telle est la vraie question ! Hélas, amateurs de titrologie, même des médias pourtant de grand renom

ont mordu l'hameçon ! RFI en premier lieu : **« Le Président Ndayishimiye continue de mener une « implacable répression »**, lit-on et entend-on dans ses éditos. Et ça s'arrête là comme étayage des faits ; dans le développement des titres, la très écoutée RFI ne fera que le **« copier-coller »** des facéties de l'ONG qui, sur base des **« échanges par voie électronique »**, tente d'enfoncer le Gouvernement de Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE par l'évocation des crimes commis avant sa naissance !

2025 arrive au galop ! Je ne le dirai jamais assez : chaque fois que le Burundi s'approche des élections, ses **« bienfaiteurs »** font des rêves prémonitoires à la Joseph de la Cour pharaonique, en prédisant un peuple burundais en passe de devenir la proie facile des fléaux puniques et que seuls les **« Bienfaiteurs d'ONG internationales »** viendront juguler ! On vous a compris Mesdames Messieurs. Mais tempérez vos appétits ; la crise électorale que vous appelez de tous vos vœux n'aura pas lieu ; pas de boulot en perspective !